



Plein de question sur droit de mineur

Par **tarzan**, le **27/05/2010** à **21:20**

Bonjour,rnrnJe vais vous expliquer ma situation... nous sommes un couple de mineur et ont aimeraient avoir des aides et explication au sujet de ces questions suivantes.rnrn-Faut t'il avoir l'autorisation des deux parents pour que moi ou ma copine puisse dormir ensemble ? quelle sont les solution pour qu'on dorme ensemble car un des parents (refuse) alors que tous les autres sont d'accord.rnrn-Pour être émancipé faut t'il l'autorisation des deux parents ? comment cela ce passe au niveau des assurances Vie et autre. le Mineur prend en charge tout ? rnrn-Si ma copine est enceinte bénéficieront d'une aide social et financière en tant que mineur ? les frais d'hôpitaux seront t'il pris en charge ?

Par **tarzan**, le **29/05/2010** à **10:37**

up plz je vois que le sujet a étai vus 54 fois mais aucune réponse ...

Par **tarzan**, le **10/06/2010** à **20:06**

merci d'avoir répondu...

Par **kindermaxi**, le **16/06/2010** à **00:48**

Bonsoir,rnJ'ai été étonnée de votre message, d'où ma réponse tardive, car d'une part je ne

suis pas spécialisée dans ce domaine, mes enfants étant encore trop petits pour que j'y sois confrontée. Mais quand cela m'arrivera, j'essaierai d'en discuter avec eux et de leurs expliquer mon point de vue.

Oui, comme vous êtes mineurs en effet il vous faut l'autorisation de vos parents.

Donc je vous oriente vers un site où vous devrez trouver réponses correctes à vos questions : <http://www.defenseurdesenfants.fr/infoprati.php>

Je suppose que le parent qui s'y oppose est du côté de votre copine, du fait qu'elle peut tomber enceinte et qu'il vous a déjà donné son point de vue.

Suivant l'âge le planning familiale discret est gratuit pour la prescription de la pillule.

Je pense qu'avant d'envisager à un enfant, il faut peut-être pouvoir l'assumer physiquement (difficile si vous ne vivez pas ensemble) et financièrement sans compter sur les aides qui seront de toute façon insuffisante (surtout si vous dépendez de vos parents, ce sera à eux de vous venir en aide) et éprouvant s'il vous faut pleurer devant les administrations pour essayer d'avoir une boîte de lait.

Sans oublier qu'une telle nouvelle peut mettre votre copine dans une situation critique si le parent concerné est de son côté, et qu'elle peut se retrouver en foyer pour mineur enceinte, où vous ne pourrez plus dormir ensemble, et où elle devra de toute façon rendre des comptes à des éducateurs. Je ne pense pas que cette solution soit l'idéale pour votre couple.

Pardon si je suis un peu trop directe, mais là en tant que maman, ça me touche forcément.

J'espère que le lien que je vous ai communiqué vous aidera un peu.

Bonne soirée.

Par **tarzan**, le **16/06/2010** à **08:25**

merci oui je comprend tout à fait , la plupart des gens nous réponde un peu dans le même sens ...

Par **kindermaksi**, le **16/06/2010** à **08:59**

Je vous en prie.

Par contre, je voulais vous féliciter, votre copine et vous, pour en avoir discuter avec vos parents (car pour que l'un s'y oppose, c'est que vous avez parlé).

Sincèrement, je préférerais savoir mes enfants avec leur petit(e) ami(e) sous mon toit, avec contraceptif, que n'importe où. Maintenant, il est vrai tout dépend de l'âge. De toute façon, s'ils devaient décider de le faire même sans mon accord, ils parviendraient à leur fin.

Maintenant, si vous désirez tellement un enfant, vous l'aurez forcément dans le temps, donc ça ne sert à rien de tout précipiter, il vaut mieux que sa venue soit saine sans aucun stress, et que vous profitiez pleinement de votre jeunesse à deux.

Bonne journée.